

VILLE DE



Service des Taxes

Boulevard du Midi, 22

Tél : 084/32.70.86 - Fax : 084/32.70.84

e-mail : taxes@marche.be

ANNEE 2019

DECLARATION

Taxe de séjour par nuit d'occupation et par personne logée

*La présente déclaration doit être renvoyée dûment remplie, datée et signée, le 10 du mois suivant le trimestre concerné, au
Service des Taxes, Boulevard du Midi, 22
à 6900 Marche-en-Famenne*

Je soussigné NOM : PRENOM :

Domicilié rue n° Bte.....

Code Postal LOCALITE.....

☎ /

exploitant l'établissement dénommé :

Situé rue n° Bte.....

Code Postal LOCALITE.....

☎ / ☒ / e-mail :

DECLARE

qu'il a été dénombrénuitées durant le trimestre 2019.

*Toute modification, postérieure au présent recensement, est à signaler par écrit et sans délai au
Service des Taxes, boulevard du Midi, 22
à 6900 Marche-en-Famenne*

Fait à, le20.....

(Faire précéder la signature de la mention manuscrite « **Lu et approuvé** ».)